

2^{èmes} Rencontres de la science politique


La seconde édition des Rencontres de la science politique, organisée en partenariat avec l'Université Paris Nanterre, s'est ouverte par deux journées les 1^{er} et 2 juillet 2021 consacrées aux Groupes de recherche de l'AFSP. Huit d'entre eux ont réalisé, « à chaud », une synthèse de leurs travaux que vous trouverez ici et qui témoigne de leur vitalité.

afsp

association française
de
science politique

#RencScPol2021

www.afsp.info/activites/rencontres/rencontres-2021/

 Université
Paris Nanterre

Compétition politique

Regards croisés sur les « populismes »

Le module du Groupe Compétition politique Regards croisés sur les « populismes » s'est tenu sur deux sessions le 1^{er} juillet de 9h à 13h15.

Responsables scientifiques

Fabien Escalona (Médiapart)

Florent Gougou (IEP de Grenoble / PACTE)

Isabelle Guinaudeau (Centre Emile Durkheim, IEP de Bordeaux)

Anne-Sophie Petitfils (CERAPS / ERMES)

La catégorie du « populisme » est de plus en plus utilisée pour désigner une idéologie, des styles de leadership ou des partis politiques situés aussi bien dans les pays du « Nord » que dans ceux du « Sud ». Proposée par les co-animateurs du groupe Compétition politique de l'AFSP (Florent Gougou, Isabelle Guinaudeau et Anne-Sophie Petitfils) en partenariat avec Fabien Escalona (Médiapart), cette table-ronde visait à faire dialoguer des auteurs d'ouvrages récents parus sur le po-

pulisme. Elle a réuni quatre intervenants : Alain Dieckhoff (Directeur de recherches CNRS au CERI) et Christophe Jaffrelot (Directeur de recherches CNRS au CERI), co-directeurs avec Élise Massicard de : *Populismes au pouvoir*. Paris : Presses de Sciences Po, 2019 ; Martial Foucault (Professeur à Sciences Po, directeur du CEVIPOF), co-auteur de : *Les origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social*. Paris : La République des Idées, 2019 (avec Yann Algan, Elizabeth Beasley et Daniel Cohen) ; ainsi que Federico Tarragoni (MCF à l'Université Paris Diderot, co-directeur du LCSP), auteur de : *L'esprit démocratique du populisme*. Paris : La Découverte, 2019.

Après une brève présentation de ces ouvrages par les co-animateurs du groupe, la discussion s'est engagée autour de la définition de la notion. Les participants ont convergé sur le caractère opérant du concept, en dépit d'usages profanes et contestés, tout en soulignant la nécessité de déterminer précisément ses caractéristiques afin de se départir de l'idée que le populisme tel un « magma discursif » (F. Tarragoni) traverserait l'ensemble de la classe politique. Malgré des démarches, des

approches (idéologiques ou stratégiques, idéale ou non idéale, métathéorique ou discursive) et questionnements fondamentalement différents (les électeurs du côté de M. Foucault, les « moments » populistes pour F. Tarragoni et la conquête et l'exercice du pouvoir de leaders populistes chez A. Dieckhoff et C. Jaffrelot), des points d'accord sont apparus. La contestation de la capacité de représentation de la démocratie représentative est identifiée comme point de convergence des populismes, même si les leaders populistes accèdent et se maintiennent au pouvoir grâce à l'élection. La référence au « Peuple », imaginé comme « pur » face à des élites corrompues, semble récurrente également.

Les participants se sont accordés pour assimiler les moments populistes à des moments de « crise ». Pour M. Foucault, si le facteur « crise politique » est crucial, il est associé à une crise économique, marquée par un sentiment d'insécurité économique et culturelle. En prenant l'exemple de la peur que l'accession de B. Obama a suscitée auprès de la classe américaine blanche, C. Jaffrelot insiste sur les facteurs sociaux et subjectifs ain-

Compétition politique

Regards croisés sur les « populismes »

si que sur la montée en puissance de techniques d'information et de communication directe favorisant la désintermédiation des relations représentés / représentants.

F. Tarragoni, A. Dieckhoff et C. Jaffrelot ont souligné que le phénomène du populisme est loin d'être propre aux pays occidentaux. Il fait par exemple débat aussi bien dans les pays latino-américains où il serait apparu dans les années 1930 qu'en Asie. Les origines et des spécificités du populisme dans des sociétés pré-industrielles doivent donc être interrogées. Pour F. Tarragoni, il apparaît dans des sociétés qui traversent une crise socioéconomique, une crise du capitalisme marquée par une hausse des inégalités sociales, qui mute ensuite en une crise de dé-légitimation politique.

Les avis sont plus partagés sur les liens entre « populismes » et idéologies de droite et de gauche. Pour A. Dieckhoff et C. Jaffrelot, on trouve certains traits populistes à droite comme à gauche, mais ces populismes se distinguent fondamentalement car ils renvoient à des conceptions contrastées du « peuple ». M. Foucault et ses collègues can-

tonnent par définition le populisme à droite, privilégiant d'autres termes pour désigner les formes d'opposition au système associées à valeurs de gauche. Au contraire, F. Tarragoni réserve le terme de « populistes » à des forces ancrées à gauche – les contestations de droite étant déjà couvertes par d'autres catégories.

S'agissant des styles de leadership, C. Jaffrelot estime que le populisme, proche de la notion wébérienne de « sultanisme », peut se muer en un pouvoir autoritaire et personnel menaçant l'État de droit. Pour F. Tarragoni, si tout régime populiste peut dériver vers l'autoritarisme, les effets du populisme sur la démocratie ne sont pas univoques, comme l'illustre l'élargissement du suffrage dans les régimes populistes latino-américains. Les réformes adoptées par les acteurs qui se réclament du « populisme » ne semblent donc pas dessiner un modèle institutionnel particulier.

►► Plus d'informations sur le groupe **Compétition politique** : <https://www.afsp.info/activites/groupe-de-projet/10-groupes-afsp/competition-politique/>

Régulations, marchés, capitalisme

Réencaster la gouvernance macroéconomique européenne ? Faire l'économie politique des plans de relance en temps de crises

Le module du Groupe Régulations, marchés capitalisme Réencaster la gouvernance macroéconomique européenne ? Faire l'économie politique des plans de relance en temps de crises s'est tenu sur une session le 1^{er} juillet de 11h15 à 13h15.

Responsables scientifiques

Ulrike Lepont (Université Versailles-Saint-Quentin)

Benjamin Lemoine (Irisso)

Clément Fontan (Université Catholique de Louvain, USL-B)

En tant que premiers responsables du groupe d'activités « Régulations, marchés, capitalisme » de l'AFSP, nous nous sommes donnés comme objectif de réunir des chercheurs qui mettent l'interdépendance entre le politique et l'économique au cœur de leur analyse, que ce soit pour montrer la manière dont le politique mo-

dèle l'économique et/ou dont ce dernier affecte le premier. Le but était tout à la fois de prendre acte des avancées récentes de recherche, de présenter les travaux de terrain en cours et d'esquisser les contours des futures recherches en économie politique et sociologie politique de l'économie.

Nous avons organisé pour cela plusieurs sessions thématiques lors de deux événements : le congrès de l'AFSP à Bordeaux en juillet 2019 et un événement zoom début mai 2021. Souhaitant être le plus inclusif possible autour du domaine de la sociologie politique de l'économie, la thématique de notre appel était très large. De même, nous avons préféré peu sélectionner les communications et chercher à étendre les créneaux horaires, de manière à laisser à tous la chance de présenter leurs travaux, d'échanger et d'intégrer le réseau.

En 2019, ces sessions thématiques ont réuni onze intervenants pour présenter leurs travaux au cours de trois sessions, et 2021, 20 intervenants (16 présentations) lors de 4 sessions. A Bordeaux, les intervenants étaient essentiellement

des doctorants (6) et des post-doctorants (4). En 2021 à l'inverse, les titulaires étaient majoritaires. Lors des deux éditions, les femmes étaient très peu nombreuses. Elles n'étaient que trois à présenter des papiers dans les deux cas, ce qui indique que les sujets économiques continuent à être majoritairement choisis par des hommes. Du point de vue des thématiques, les présentations ont couvert une grande variété de sujets relatifs à l'économie, allant de la régulation du prix du pain au rôle des grandes entreprises dans la politique macroéconomique de la zone euro, en passant par la sociohistoire de la catégorie de « croissance économique ». Nous avons pu noter néanmoins quelques tendances lors des deux éditions. Tandis qu'à Bordeaux, on pouvait remarquer la forte présence des thématiques de la régulation financière et du numérique, cette année c'était davantage le cas des questions environnementales (une session était organisée sur cette thématique) et de la dette. Pour ces deux sessions, nous avons apprécié la grande qualité des travaux et des échanges.

Régulations, marchés, capitalisme

Réencastrer la gouvernance macroéconomique européenne ? Faire l'économie politique des plans de relance en temps de crises

Pour l'année à venir, nous souhaitons maintenir ces rendez-vous qui permettent de faire exister, petit à petit, un réseau de chercheurs autour de la sociologie politique de l'économie. Notre projet est également de constituer un répertoire visible et consultable par tous sur le site de la page du réseau où tous les chercheurs qui se reconnaissent dans ce domaine pourraient, en plus d'indiquer leurs coordonnées, présenter en quelques lignes ses thématiques de recherche.

►►► **Plus d'informations sur le groupe Régulations, marchés, capitalisme** : <https://www.afsp.info/activites/groupes-de-projet/10-groupes-afsp/regulations-marches-capitalisme/>

Inégalités et discriminations

Race et ethnicité en sciences sociales (France, XX^e-XXI^e siècles)

Le module du Groupe Inégalités et discriminations Race et ethnicité en sciences sociales (France, XX^e-XXI^e siècles) s'est tenu sur deux sessions le 1^{er} juillet de 14h à 18h15.

Responsables scientifiques

Laure Bereni (CNRS/CMH)
Hugo Bouvard (Paris Dauphine/IRISSO)
Juliette Galonnier (Sciences Po/CERI)
Daniel Sabbagh (Sciences Po/CERI)

La session thématique du groupe « Inégalités et discriminations », qui portait sur le thème « Race et ethnicité en sciences sociales (France, 20^{ème}-21^{ème} siècles) », a réuni une cinquantaine de participant·e·s sur Zoom le 1^{er} juillet 2021.

La première table ronde a permis de faire le point sur les usages des concepts de race et d'ethnicité en philosophie, en histoire, en sociologie et en science politique et d'explorer les tensions que suscite le double emploi de ces termes, à la fois objets d'étude et catégories d'analyse.

Magali Bessone (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) a restitué l'épaisseur des débats autour de la catégorie de race dans la philosophie contemporaine et notamment sa place dans les théories de la justice. A-t-on besoin du concept de race et que veut-on qu'il fasse ? Les antiréalistes considèrent la race comme une catégorie incorrecte et proposent d'utiliser d'autres notions (comme celle « d'identité raciale »). La posture du réalisme biologique considère la race comme une notion opérante dans le cadre de programmes de recherche bien délimités en génétique des populations. Enfin, le réalisme socioconstructiviste considère la race comme valide dans le champ des sciences sociales : un groupe est racialisé quand ses membres sont affectés à des positions dominantes ou subordonnées et quand ce groupe est marqué par des caractéristiques corporelles apparentes ou imaginaires renvoyant à une origine géographique déterminée.

Emmanuelle Saada (Columbia University) a fondé son propos sur une analyse critique de l'ouvrage *Race et sciences sociales* de Stéphane Beaud et Gérard Noiriel (2021), qui affirment que si la race compte, ce serait toujours de façon secondaire par

rapport à la classe sociale. En considérant la race comme une illusion propagée par l'extrême droite, ils opèrent une disqualification systématique de la race comme catégorie d'analyse. Or, dans certains contextes, la race apparaît comme l'organisateur principal des relations sociales, comme le montre Aurélia Michel dans son récent ouvrage *Un Monde en nègre et blanc* (2020) : l'auteure y montre les effets de la violence de l'esclavage sur les corps et les esprits, aussi bien des esclaves que des esclavagistes.

Contre l'idée selon laquelle les concepts de race/ethnicité auraient fait l'objet d'une occultation permanente en France, Jocelyne Streiff-Fénart (CNRS/URMIS) est revenue sur la période des années 1950-1960 au cours de laquelle des auteur·e·s comme Andrée Michel posent les bases d'une sociologie non essentialiste de la race et de l'ethnicité. S'ensuit une longue période de mise sous le boisseau. La réflexion sur l'ethnicité trouve néanmoins à s'exprimer dans des lieux comme l'IDERIC ou la revue *Pluriel* et par des chercheuses spécialistes du racisme comme Colette Guillaumin et Véronique De Rudder. On peut considérer que la race est une catégorie liée au pouvoir tan-

Inégalités et discriminations

Race et ethnicité en sciences sociales (France, XX^e-XXI^e siècles)

dis que l'ethnicité est une catégorie liée à l'identité. Dès lors le contenu de ces catégories et leur articulation sont des questions purement empiriques. Daniel Sabbagh (Sciences Po/CERI) a proposé une synthèse problématisée des travaux mobilisant les notions de race et d'ethnicité en France au 21^{ème} siècle dans une quinzaine de revues généralistes. Cette littérature d'une assez grande ampleur contraste avec la marginalisation de ces questions dans la sphère publique. La France ne se distingue pas par son refus de prendre en compte la race dans la statistique publique (peu de pays le font), mais par l'intensité des controverses à ce propos. Quant à la littérature en sciences sociales, elle présente quelques singularités : plus qu'ailleurs, la race y est tenue pour indissociable du racisme. Les travaux se distinguent aussi par une hantise de l'assignation identitaire. Cette hantise est à la fois excessive et salutaire au regard des dérives de certains travaux américains qui réifient les groupes raciaux.

La seconde table ronde est venue resserrer la focale sur des travaux empiriques récents mobilisant la race et l'ethnicité. Ces catégories faisaient-elles

partie de l'armature conceptuelle établie en amont de l'enquête ou la nécessité d'y recourir a-t-elle été induite par l'enquête ? Quelle position adopter quant à la dimension performative de ces catégories ? Peut-on/doit-on catégoriser les enquêtés en termes ethniques ou raciaux, quelle que soit leur propre position à cet égard ?

Mathieu Ichou (INED) s'est livré à un retour réflexif sur ses recherches quantitatives. Il a rappelé que le débat sur les statistiques ethniques en France est récurrent et binaire, alors que la statistique publique produit déjà ce que l'on peut considérer comme des statistiques ethniques. En 2007, l'enquête *Trajectoires et Origines* a généré de vifs débats. Parallèlement, le Conseil constitutionnel, dans sa décision de 2007 a estimé que des données objectives (nom, nationalité, etc.) et subjectives (sentiment d'appartenance) pouvaient être collectées mais que la définition a priori d'un "référentiel ethno-racial" était contraire à la Constitution. Dans ses travaux sur les migrations, Mathieu a peu utilisé les catégories ethno-raciales en raison de choix théoriques mais aussi de contraintes méthodologiques, mais il l'a fait pour étudier des processus de discrimination dans la notation scolaire,

ainsi que les inégalités en matière de salaire et d'accès aux soins. La spécificité de l'enquête TeO 2, à laquelle il participe, est qu'elle rend visibles les petits enfants d'immigré-e-s, ce qui a suscité des discussions au sein du Conseil national de l'information statistique en 2016.

Solène Brun (IC Migrations) est revenue sur l'enquête menée dans le cadre de sa thèse sur la mixité raciale dans la famille, à travers l'étude croisée de familles adoptives et de familles fondées par des couples mixtes. Comment définir la population d'enquête ? Comment catégoriser sans réifier ? Deux options se présentent : recourir à des catégories raciales explicites ou à des proxys comme le pays d'adoption. À la faveur de deux entretiens apparemment manqués, Solène est revenue sur les difficultés posées par ces deux stratégies. Au cours d'un entretien, alors qu'une enquêtée racialisée comme non blanche déployait un discours élaboré sur sa découverte du racisme après avoir été élevée dans une famille blanche, il est apparu qu'elle n'avait pas été adoptée à l'étranger mais sous X, en France. Elle sortait donc du périmètre de l'enquête, en raison des effets arbitraires du recours à un proxy. Dans le second cas, des élèves

Inégalités et discriminations

Race et ethnicité en sciences sociales (France, XX^e-XXI^e siècles)

désignent à Solène un enquêté possible : il se définit comme "métis" et ses camarades considèrent que son père est "blanc". Solène s'aperçoit que le père est en réalité né en Turquie de parents turcs : les contours de la blancheur sont très labiles. Il s'agit donc de porter une attention toujours renouvelée à la façon dont on manie les catégories.

Claire Cosquer (INED) est revenue sur la tension entre catégories de pratique et catégories d'analyse au prisme de son enquête sur les « expatrié·e·s » français·es à Abu Dhabi. Contre des définitions trop strictes de l'inductivité, elle a justifié son choix de mobiliser en amont le concept de « blancheur », qui s'est imposé dès la rencontre avec la catégorie de « l'expatriation » : alors que son étymologie lui donne une portée universelle (quitter sa « patrie »), son sens administratif, lui, est très restreint (la suspension temporaire du contrat d'un salarié envoyé à l'étranger par son employeur). Les usages courants du terme « expatrié·e » ont toutefois la particularité d'être réservés aux migrant·e·s blanc·he·s, les autres étant désigné·e·s comme des « migrant·e·s ». Incidemment, les « expatrié·e·s » mobilisent très peu de termes raciaux pour s'auto-définir. En considérant

que l'absence de catégorie pour se désigner soi-même est un trait de la distinction blanche, le geste de déconstruction scientifique consiste alors ici à nommer ce qui est tu.

Narguesse Keyhani (Université Lyon II) a conclu la table ronde en rappelant que la production de savoirs sur la race et l'ethnicité s'inscrit dans des contextes institutionnels plus ou moins favorables et mobilise des catégories plus ou moins proches de celles de la commande publique. Elle s'est attardée sur un moment particulier, celui des années 1960, au cours duquel des hauts fonctionnaires ont impulsé des recherches sur les relations interethniques en créant la Commission nationale pour les études des relations interethniques (CNEI). Les chercheur·e·s impliqué·e·s dialoguent avec la sociologie marxiste et la sociologie coloniale. Contre l'idée d'un tabou républicain intemporel sur ces questions, Narguesse Keyhani a mis en évidence les conditions d'émergence d'un champ de recherche sur ces enjeux.

►► Plus d'informations sur le groupe **Inégalités et discriminations** : <https://www.afsp.info/activites/groupe-de-projet/10-groupe-afsp/inegalites-et-discriminations/>

Démocraties, autoritarismes

Hybridation et différenciation des régimes politiques

Le module du Groupe Démocraties, autoritarismes Hybridation et différenciation des régimes politiques s'est tenu sur deux sessions le 1^{er} juillet de 14h à 18h15.

Responsables scientifiques

Myriam Aït-Aoudia (Université Picardie Jules Verne / Curapp-Ess)

Clémentine Fauconnier (Université de Haute Alsace /SAGE)

Alexandra Goujon (Université de Bourgogne Franche-Comté /CREDESPO)

Les deux sessions du groupe « Démocraties, autoritarismes » ont commencé par une introduction de Myriam Aït-Aoudia (U. de Picardie Jules Verne) qui a rappelé que l'émergence de nouvelles catégories centrées sur l'hybridité des régimes depuis la fin du XX^e siècle. Leur multiplication laisse entrevoir une complexification inédite des situations politiques dans le monde et une difficulté à

se contenter des deux seules grandes catégories classiques pour en rendre compte. Dans une approche pluri-disciplinaire convoquant la science politique, le droit et la philosophie, les sessions se sont concentrées sur l'hybridation et la différenciation des régimes car on ne peut penser l'une sans l'autre : l'hybridation implique de clarifier la différenciation.

La première session traitait des perspectives théoriques de ces phénomènes. L'intervention de François Lecoutre (U. de Poitiers) sur « la controverse entre Hans Kelsen et Eric Voegelin sur l'autoritarisme » et celle d'Augustin Berthout (U. de Montpellier) sur la démocratie militante chez Karl Loewenstein ont montré l'apport des discussions théoriques de l'entre-deux-guerres en Europe sur les régimes politiques : la question de l'hybridité dans la notion de « constitutionalisme autoritaire » chez Voegelin a notamment été discutée. Dans son intervention intitulée « qu'est-ce qui distingue les 'démocraties hybrides' des 'régimes hybrides' ? », Pierre-Étienne Vandamme (U. libre de Bruxelles) a traité de la combinaison entre démocratie représentative et démocratie directe, en imaginant la

possibilité de se passer de l'élection comme élément central dans un régime démocratique. Dans sa communication « se pérenniser comme régime hybride : la Turquie erdoğanienne, un autoritarisme compétitif tribunicien », Max-Valentin Robert (U. de Bilgi) a proposé une nouvelle catégorie, à partir de la conceptualisation de « l'autoritarisme compétitif » de S. Levitsky et L. Way et des travaux de G. Lavau sur le parti tribunicien. L'usage de ce dernier qualificatif pour un régime politique a notamment suscité le débat. Les présentations ont donné lieu à une discussion alimentée par l'intervention de Gwendal Chaton (U. de Rennes 1) sur la manière de déceler de l'hybridité dans la typologie binaire de R. Aron (démocratie/totalitarisme) à partir de son évocation des « régimes sans parti » ou des formes d'imperfection au sein des régimes démocratiques.

La deuxième session portait sur le rapport entre la qualification des régimes et la spécificité des terrains de recherche. L'intervention de Thomas Posado (U. Paris 8) sur « le premier mandat complet d'Hugo Chávez (2000-2006 : un idéaltype de démocratie délégative ? » a montré la combinaison

Démocraties, autoritarismes

Hybridation et différenciation des régimes politiques

entre une personnalisation du pouvoir et une participation inclusive des citoyens. Alexandra Goujon (U. de Bourgogne) qui préside la session s'interroge sur la place de la mobilisation sociale dans le concept de démocratie délégative développé par G. O'Donnell. Dans sa communication sur « un engagement autoritaire : la professionnalisation politique des cadres étudiants en Chine post-maoïste », Jérôme Doyon (U. d'Oxford) a adopté une approche répandue en contexte démocratique, sur l'engagement, en l'appliquant à un régime autoritaire. La présentation de Julien Boucly (IEP de Toulouse) sur « démocratisation et dérive autoritaire à Diyarbakır : l'hybridité du régime politique turc interrogée à l'aune d'un site UNESCO » a proposé une réflexion critique sur la notion de régime hybride qui contient une dimension normative. Elle montre que « la Turquie poursuit son intégration dans le système du programme du patrimoine mondial en dépit des transformations de son régime ». La discussion s'est poursuivie à partir des commentaires de Clémentine Fauconnier (U. de Haute-Alsace) qui a rappelé qu'un des mérites de la littérature sur les régimes hybrides était de défracter conceptuellement et géo-

graphiquement les observations empiriques faites sur des contextes politiques très différents. Les deux sessions se sont terminées par un débat plus général sur les vertus ou les critiques de la catégorisation des régimes politiques à partir d'un questionnement sur les éventuelles entraves de principe que poserait la catégorisation à l'analyse des relations de pouvoir. Ce questionnement, relativement répandu en science politique, est amené à se poursuivre dans les prochains travaux du groupe et notamment au Congrès de 2022. Certains résumés des communications sont disponibles sur le site de l'AFSP, rubrique Rencontres. Pour être informé.e sur les travaux du groupe, adhérez à sa page facebook : <https://www.facebook.com/groups/afspautodemo>

» Plus d'informations sur le groupe **Démocraties, autoritarismes** : <https://www.afsp.info/activites/groupe-de-projet/10-groupe-afsp/democraties-autoritarismes/>

Engagements politiques

Comment enquêter à chaud sur des engagements et des mobilisations imprévus ?

Le module du groupe Engagements politiques Comment enquêter à chaud sur des engagements et des mobilisations imprévus ? s'est tenu sur deux sessions le 2 juillet de 9h à 13h15.

Responsables scientifiques

Emmanuelle Bouilly (Sciences Po Bordeaux, Les Afriques dans le Monde / LAM)
Frédéric Sawicki (Paris 1-Panthéon-Sorbonne / CESSP)
Julien Talpin (CERAPS- Université de Lille)

La table-ronde « Comment enquêter à chaud sur des engagements et des mobilisations imprévus ? » est la première manifestation scientifique du groupe Engagements politiques dirigé par E. Bouilly, F. Sawicki et J. Talpin. Elle a réuni les représentants de quatre équipes et des chercheurs et chercheuses qui ont « improvisé » seul.e.s des enquêtes sur de telles mobilisations aux retombées politiques très diverses : Camille Bedock chargée de recherches CNRS au Centre Emile Durkheim (CED) de Sciences Po Bordeaux et

Raphaël Challier, docteur en sociologie, membre du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESSPA-GTM) qui ont scruté le mouvement dit des « Gilets Jaunes » ; Héloïse Nez, maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Tours et chercheure à l'UMR CITERES (Cités, Territoires, Environnement et Sociétés) qui a suivi le mouvement des Indignés en Espagne depuis la fin mai 2011, puis l'émergence de Podemos à partir de 2014 ; Sélim Smaoui, post-doctorant FNRS à l'Université catholique de Louvain qui a observé Nuit Debout ; Youssef El Chazli, junior Research Fellow au Crown Center for Middle East Studies de l'Université Brandeis (Boston) et Amin Allal chargé de recherche CNRS au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) de l'Université de Lille qui ont respectivement étudié les révoltes démocratiques en Égypte et en Tunisie à partir de 2011 ; Richard Banégas, professeur de science politique à Sciences Po Paris et membre du Centre de recherches internationales (CERI) qui mène depuis le début de la décennie 2010 des recherches sur les mobilisations de jeunes en Afrique de l'Ouest, principalement en Côte d'Ivoire et Mehdi Labzae, docteur en science politique associé au Centre français des études éthiopiennes (CFEE, IFRE23-USR 3137) et au Centre européen de sociolo-

gie et de science politique (CESSP) qui travaille depuis 2019, sur des mouvements nationalistes amhara en Éthiopie. Ont également été conviés pour apporter un éclairage sur d'autres formes d'engagement, Laurent Bonelli, maître de conférences en science politique à l'Université de Paris-Nanterre et membre de l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) et Fabien Carrié, maître de conférences en science politique à l'université de Paris-Est Créteil et membre du Laboratoire interdisciplinaire d'études du politique Hannah Arendt (LIPHA) qui ont engagé dès 2014 une recherche sur les trajectoires des jeunes djihadistes français.

Les uns et les autres ont enquêté « à chaud », la plupart avec les moyens du bord (parfois à leurs frais sans aide d'un laboratoire), les autres dans le cadre d'appel d'offres bénéficiant de moyens plus conséquents. L'objectif était de réfléchir collectivement aux défis que posent les recherches sur des mobilisations ou des mouvements inopinés, dont tout porte à penser qu'ils sont appelés à connaître un développement important. L'affaiblissement des partis et des syndicats, l'érosion des organisations qui avaient porté le mouvement altermondialiste au début du XXIe siècle, la place croissante prise par les réseaux sociaux comme

Engagements politiques

Comment enquêter à chaud sur des engagements et des mobilisations imprévus ?

instruments de popularisation des causes mais aussi comme vecteurs de formation de groupements militants, mais aussi les fortes tendances autoritaires dans certains pays qui empêchent la structuration d'organisations permanentes accréditent l'hypothèse d'une fluidité croissante des formes d'engagement et de mobilisation collective.

L'objectif de cette table-ronde n'était pas d'interroger cette « grande transformation », mais de questionner les défis matériels, organisationnels, méthodologiques et déontologiques qu'elle pose aux chercheurs et chercheuses et de mieux connaître la façon dont ils et elles sont parvenus à les relever.

Concernant d'abord les défis matériels et organisationnels, les échanges ont mis en évidence que l'absence ou la faiblesse des financements disponibles ou les contraintes du métier d'enseignant-chercheur, titulaire ou non titulaire, n'avaient pas empêché que soient rapidement mis en œuvre des protocoles ambitieux, à l'instar de celui mis en place pour élaborer et passer des questionnaires aux Gilets Jaunes réunis sur les ronds-points dès décembre 2018 qui a pu bénéficier du concours de 70 personnes. Majoritairement composée d'étudiant.e.s des grandes villes uni-

versitaires, cette équipe improvisée n'a cependant pu exister que grâce au labeur infatigable d'un noyau de chercheuses CNRS à temps plein dont l'une (Magali Della Sudda) avait l'expérience du suivi d'une autre mobilisation, moins spontanée, mais également multi-située (La Manif pour tous). Son caractère largement bénévole s'explique par la sympathie pour le mouvement ; il a cependant empêché qu'un protocole plus raisonné, fondé sur des critères de représentativité territoriale, soit mis en place. La critique des premiers résultats de l'enquête, publiés dans *Le Monde*, ont de ce fait été mal vécues car ressenties comme ne tenant pas compte des difficultés pratiques dans lesquelles cette recherche unique en son genre a été mise en place.

Les enquêtes menées sur le mouvement des places en France et en Espagne ou sur les révolutions arabes ont quant à elles été réalisées par des doctorants ou une jeune docteure (H. Nez) avec leurs propres moyens. Cela explique que les entretiens et les observations in situ, couplés à l'analyse des échanges sur internet et à la collecte de divers documents (dont des photos), aient été privilégiés par rapport à l'enquête par questionnaire ou le traitement quantitatif des données numériques. Pour quasiment toutes

les recherches évoquées, la connaissance préalable du terrain est apparue comme une condition indispensable pour pouvoir réagir à l'événement. C'est en marge ou en prolongement d'un travail doctoral qu'A. Allal, R. Challier, Y. El Chazli, H. Nez, M. Labzae ont été en mesure de saisir l'événement, quitte à devoir accepter, comme Y. El Chazli de redéfinir son sujet de thèse. C'est dans le prolongement d'une enquête de longue durée sur la justice des enfants que, de même, L. Bonelli a pu nouer les liens de confiance nécessaire avec les acteurs qui lui ont donné accès à des sources généralement interdites d'accès aux chercheur.e.s. Celles et ceux qui ont travaillé en Afrique ont unanimement salué le rôle essentiel des UMIFRE, tout en s'inquiétant des menaces qui pèsent sur leur survie et sur leurs libertés, notamment en raison des restrictions croissantes qui pèsent sur les déplacements et de la suspicion née de l'accord passé en 2020 entre le CNRS et la Direction du Renseignement militaire du ministère de la Défense*.

Les conditions de félicité des recherches non planifiées présentées plaident pour la souplesse des financements et des projets de recherche. Cela implique d'une part que les laboratoires disposent de crédits de base et de personnels d'accompagnement à la

Engagements politiques

Comment enquêter à chaud sur des engagements et des mobilisations imprévus ?

recherche suffisants et d'autre part que les contrats doctoraux et projets de recherche ne soient pas rigides au point d'interdire la réorientation de ceux-ci en cours de route. Le fléchage de plus en plus ciblé des thèses, la pression qui s'exerce pour en réduire la durée, apparaissent ici en contradiction avec la possibilité de s'adapter aux « surprises » du terrain.

Le privilège de fait donné à l'enquête de terrain pour étudier ce type de mobilisation posent des défis méthodologiques et déontologiques. La neutralité axiologique n'est pas facile à conserver, notamment parce que les acteurs prennent les chercheurs à témoin et attendent d'eux parfois des conseils face à des situations inédites ou incertaines. Dans certains cas, c'est la méfiance qu'il faut surmonter et participer à l'action devient un moyen de se faire accepter. Seule une présence répétée et longue permet de créer le lien de confiance nécessaire à la fois à l'enquête et à la liberté de l'enquêteur/trice, ce qui souligne à nouveau l'importance du temps et de la disponibilité biographique du chercheur mais pose aussi la question de la pertinence d'importer en France la pratique des comités d'éthique et des formulaires de consentement. Celle-ci peut être compensée en partie en recourant à des « informateurs privilégiés » rémunérés, sorte

d'équivalents fonctionnels des « fixeurs » pour les journalistes. Se posent alors les questions délicates de leur mode et de leur niveau de rémunération d'une part, et de leur fiabilité d'autre part, ces derniers travaillant parfois parallèlement pour plusieurs équipes de recherche. Ces relations d'enquête ont posé de manière plus générale l'épineux problème de la division du travail académique, entre chercheur.e.s aux statuts différents, et entre pays du nord et du sud. Nous n'avons fait qu'effleurer la question des relations délicates avec les services de renseignements pour lesquels les chercheurs et chercheuses sont des informateurs de premier choix. Le danger de discrédit que ces relations font peser est réel. En revanche, la collaboration avec certains acteurs, notamment les artistes et intellectuels engagés en Afrique de l'Ouest ou les membres du pôle intellectuel de la magistrature ou de l'administration judiciaire se sont révélés très utiles à la recherche en permettant aux chercheurs concernés (R. Banégas d'un côté, L. Bonelli et F. Carrié de l'autre) de tester leurs hypothèses, mais également de restituer leurs résultats à travers des formats et supports originaux (débat public, restitution auprès de milieux professionnels, événements festifs, vidéos sur les réseaux sociaux notamment), dépassant ainsi les publications académiques, et les

interviews médiatiques, dont l'ensemble des participants a souligné combien ces dernières constituent des espaces formatés et contraignants.

Enfin, pour gérer les effets d'une forte implication sur son terrain, tous les participants ont été unanimes pour insister sur la nécessité de séparer « physiquement » le temps de l'enquête et le temps de l'écriture, cette dernière étant effectuée de retour en France.

* A propos de la signature d'une convention entre le CNRS et la Direction du renseignement militaire, on peut lire l'entretien donné le 1er juin 2018 par Fabrice Boudjaaba, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales <http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/signature-dune-convention-entre-le-cnrs-et-la-direction-du-renseignement-militaire> ainsi que l'article critique de Gilles Dorronsoro : « Quand le CNRS met en danger les chercheurs », AOC, 21 juin 2018, URL : <https://aoc.media/opinion/2018/06/21/cnrs-met-danger-chercheurs/?loggedin=true>

» Plus d'informations sur le groupe Engagements politiques : <https://www.afsp.info/activites/groupes-de-projet/10-groupes-afsp/engagements-politiques/>

Justice, algorithmes et intelligence artificielle

Le module du Groupe Normes et Justice Justice, algorithmes et intelligence artificielle s'est tenu sur deux sessions le 2 juillet de 9h à 13h15.

Responsables scientifiques

Laurence Dumoulin (CNRS, Sciences Po Grenoble, PACTE)

Pierre Pozzi (CESDIP)

Cécile Vigour (CNRS, Sciences Po Bordeaux, Centre Emile Durkheim)

Le groupe Normes et Justice a animé deux panels ce vendredi 2 juillet, autour du thème « Justice, algorithmes et intelligence artificielle ». Les six communications retenues portaient sur trois pays : France, Belgique et Canada. Elles ont rassemblé politistes, sociologues, juristes et criminologues. Le premier panel regroupait des interventions centrées sur les cours de justice civile et administrative, alors que le second était orienté sur la justice pénale et le *policing* (les activités de contrôle

qui peuvent être assorties de sanctions). Les présentations se sont appuyées sur divers matériaux empiriques (observations au long cours, entretiens, sources documentaires, etc.). La grande diversité des approches méthodologiques proposées a offert une grande complémentarité dans les échanges qui ont suivi. De plus ces enquêtes permettent de prendre conscience de l'hétérogénéité des usages qui peuvent être faits des algorithmes et de l'intelligence artificielle dans les domaines de la justice et du *policing*.

Ouvrir la boîte noire des algorithmes

Certaines communications ont porté sur la manière de désigner et d'appréhender les algorithmes d'aide à la décision, à destination de professionnels du droit (avocats, assureurs, juristes d'entreprises, voire magistrats etc.) ou de professionnels de la « compliance ». Comment désigner ces dispositifs et assemblages socio-techniques, sans survaloriser leur « nouveauté », leur caractère « automatique » ou au contraire leur dimension instrumentale ? Cet enjeu suppose d'une part de ne pas les étudier isolément mais de les comparer avec l'ensemble des équipements de

l'activité judiciaire. A cet égard, ils comportent de nombreux points communs avec les barèmes et formules de calcul déjà utilisés dans certaines juridictions, pour déterminer des montants (prestations compensatoires dans le cas des divorces, indemnités pour différents types de préjudice en matière corporelle, etc.). Par ailleurs, s'attacher à ouvrir ces boîtes noires, à documenter très précisément la manière dont ils sont conçus met en évidence l'importante charge de travail humain qu'ils requièrent, par exemple à travers des équipes d'annotation des décisions de justice qui préparent les jeux de données sur lesquels sont ensuite entraînés les moteurs d'apprentissage automatique, puis qui supervisent ou corrigent leurs résultats.

Ainsi il apparaît que les systèmes algorithmiques en développement peuvent être de deux ordres. D'une part, des logiciels permettent de compiler les règles de droit existantes – à travers la jurisprudence c'est-à-dire une sélection de décisions des juridictions supérieures (Cour de Cassation, Conseil d'Etat) – afin de la connaître et d'en faciliter l'usage. D'autre part, des dispositifs analysent selon des critères définis par leurs producteurs

Justice, algorithmes et intelligence artificielle

(les sociétés qui les commercialisent) la totalité de la production judiciaire (toutes les décisions, pas seulement celles qui font jurisprudence) et qui parce qu'ils ont une dimension exhaustive, pourraient prendre une place importante dans les processus de décision, soit via une automatisation de certains contentieux dits simples et répétitifs, soit via un effet de normalisation des pratiques des magistrat.es, lesquelles craignent une remise en cause d'un pouvoir d'appréciation et d'une autonomie professionnelle, auxquels ils/elles sont attaché.e.s, comme les propos de juges d'instruction l'ont bien montré.

Erreur, responsabilité et déontologie

Ce dernier aspect a amené à aborder la question de l'erreur, et de la responsabilité de celle-ci. Les partisan.e.s d'une massification de l'usage de l'intelligence artificielle dans les processus judiciaires mettent en avant la possibilité de s'affranchir des biais cognitifs humains, et la garantie de décisions équivalentes pour des faits comparables. Les détracteur.ice.s de ces outils défendent au contraire l'importance de l'appréciation des magistrat.es dans la prise de décision, et l'incapacité des algo-

algorithmes à prendre en compte les particularités de chaque affaire, fondement du principe de justice selon ces professionnel.le.s.

La mise en place d'outils qui accompagneraient, voire remplaceraient, le travail humain en matière juridique pose des questions à la fois déontologiques et pratiques, et interroge les professionnel.le.s du droit, parfois même à partir de visions assez fantasmées des possibilités liées à ces nouveaux dispositifs. Une grande incertitude règne autour des usages qui pourraient être faits de ces outils, en particulier autour de la sécurité des data. Les premières données empiriques disponibles montrent que la réception de ces outils semble varier fortement, selon par qui ils ont été conçus. La production de logiciels de traitement et d'analyse des décisions de justice par des entreprises privées qui ne publicisent ni leurs méthodes, ni leurs nomenclatures, ni leurs codes-sources, suscite des résistances chez certains professionnels du droit, comme les magistrats, bien plus, semble-t-il que lorsque ces outils sont conçus par les praticiens eux-mêmes. Hormis dans le cadre de quelques expérimentations ponctuelles, pour l'instant, les magistrats ne les utilisent quasiment

pas, à la différence des avocats.

Externalisation, voire privatisation de la justice ?

La présence d'acteurs privés, avant tout engagés dans le développement et la mise en place technique de ces outils algorithmiques, éveille des interrogations autour des rapports entre secteurs publics et privés, et de formes d'externalisation, voire de privatisation de la Justice – notamment lorsqu'ils sont associés à des plateformes de règlement en ligne des conflits. La délégation partielle de la mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de l'argent à des infrastructures bancaires, lesquelles recourent à des algorithmes traitant des millions de transactions chaque jour, pose aussi cette question de l'intrication de visions, normes professionnelles et intérêts disparates, par des acteurs appartenant à des mondes sociaux différenciés.

La question des différentes instances de régulation, notamment celle de l'Etat, à travers un encadrement législatif, a également été soulignée. Est-il en mesure de garantir la sécurité des données de justice si des acteurs privés y ont accès ? De quelle manière peut-il légiférer sur la 'justice

Justice, algorithmes et intelligence artificielle

prédictive', sur ce qui peut être autorisé et ce qui ne peut pas l'être ? La loi du marché peut-elle s'appliquer dans ce domaine régalien ? Comment se mettent en place des formes de concurrence entre des acteurs privés soutenus par certains segments de l'Etat d'une part et des acteurs publics s'appuyant sur des acteurs privés pour produire des « outils-maison », pilotés et gérés par l'autorité publique, ici le ministère de la Justice d'autre part ? L'enjeu des montages administratif, financier et politique de ces innovations est donc central, de même que la configuration de réforme administrative qui les rend possible, les favorise ou les contraint.

Ces discussions se poursuivront en septembre à l'occasion d'une conférence de Cyrus Tata, professeur de droit à l'université Strathclyde de Glasgow et directeur du Centre for Law, Crime and Justice. Il travaille depuis longtemps sur les dispositifs algorithmiques d'aide à la décision et proposera une présentation intitulée « The Rise of the Robots and the Demise of Human Criminal Justice Professional Discretion? »

»» Plus d'informations sur le groupe Normes et justice : <https://www.afsp.info/activites/groupe-de-projet/10-groupe-afsp/normes-justice/>

Institutions, action publique et gouvernement

Vers une sociologie de l'action publique-privée

Le module du Groupe Institutions, action publique et gouvernement Vers une sociologie de l'action publique-privée s'est tenu sur deux sessions le 2 juillet de 14h à 18h15.

Responsables scientifiques

Rafaël Cos (LAET-ENTPE)

Eve Fouilleux (LISIS-CIRAD)

Guillaume Gourgues (Triangle-Université Lyon 2)

Les deux sessions organisées par le groupe « Institutions, gouvernement et Action publique » de l'AFSP se sont déroulées le vendredi 2 juillet 2021. Elles ont réuni une cinquantaine de participant.e.s (enseignants-chercheurs, doctorants et post-doctorants) autour d'un thème commun proposé par les animateurs du groupe : « Vers une sociologie de l'action publique-privée ».

Les sessions ont été introduites par les trois responsables du groupe, qui ont présenté l'origine du questionnaire soumis à la discussion et les ob-

jectifs de l'année à venir. Sur le questionnaire, la présentation introductive visait à dessiner un premier cadrage : le groupe propose d'engager un croisement des recherches autour de la mobilisation des acteurs privés pour l'action publique, en s'interrogeant sur la fabrique du « gardiennage » du bien public par les acteurs privés. Ce questionnaire s'ancre à la fois dans l'actualité – la crise sanitaire ayant (re)mis sur l'agenda médiatique l'intervention directe des acteurs privés dans la prise en charge de biens publics – mais également dans le sillage de travaux interrogeant les redéploiements sectoriels du partage public-privé., à la fois sur les plans empiriques et théoriques (pouvoirs structurel ou instrumental, quiet politics, etc.).

Ce cadre thématique a été décliné par les responsables du groupe dans trois directions :

- Les entreprises de construction privée des problèmes publics (imposition des cadrages, non émergence et évitement des problèmes) ;
- Les espaces transactionnels entre publics et privés (recours à des espaces de délibération privés, investissement ou évitement d'espaces préexistants) ;

- La fabrique des instruments d'action publique par les acteurs privés (invention et incorporation publique des instruments).

La session a été animée sur un mode participatif, invitant les collègues à témoigner à partir de leurs propres terrains et problématiques de recherche, pour esquisser ensemble la délimitation de notre agenda de recherche. Les discussions, très riches, ont permis d'identifier des questions et des thèmes transversaux, dessinant un ensemble de pistes de discussion élargissant le cadrage initial. Nous énonçons ici brièvement, et sans aucune exhaustivité, certains des axes les plus structurants : le périmètre (problématique) des « acteurs privés », la périodicité de l'analyse (et l'hypothèse d'une « nouveauté » de cette configuration public-privé), les dynamiques par lesquelles « pouvoir » public et « pouvoir » privé contribuent à se renforcer l'un l'autre, la production d'une forme d'opacité (et donc de privatisation) des jeux décisionnels par les acteurs publics, les enjeux liés aux catégorisations indigènes des acteurs et des enjeux comme « publics » et comme « privés », le lien entre les prétentions des acteurs privés et les

Institutions, action publique et gouvernement

Vers une sociologie de l'action publique-privée

situations d'« Etats faillis » - et, à l'inverse, les situations où ces prétentions se trouvent déjouées.

L'ensemble de ces discussions conduisent les responsables du groupe à stabiliser un cadre général qui permette de prolonger ces réflexions communes : continuer d'interroger la production d'une action publique par des acteurs privés dans un contexte caractérisé par la globalisation des échanges économiques et politiques, sans écraser l'historicité et la diversité des multiples secteurs évoqués, sans hypostasier ni ontologiser la frontière public-privé, sans sélectionner a priori le type d'acteurs « privés » les plus pertinents, en explorant un large spectre théorique (des régimes urbains aux ordres financiers) et en assumant un comparatisme très large, au Nord comme au Sud.

Sur cette base, le groupe souhaite poursuivre cette première étape de mise en réseau et d'animation d'espaces de discussion collectifs, en trois étapes : 1) la mise en place d'une liste de diffusion commune au groupe (toute personne intéressée pour être associée à cette liste peut écrire à guillaume.gourgues@uni-lyon2.fr) ; 2) la programma-

tion d'une série d'évènements scientifiques, dont les modalités restent à définir collectivement, en vue notamment de la préparation de la Section Thématique du Groupe lors du prochain congrès de Lille en 2022 ; 3) le soutien à des initiatives scientifiques qui souhaiteront aborder plus spécifiquement des dimensions liées à notre cadrage général.

►►► **Plus d'informations sur le groupe Institutions, action publique et gouvernement** : <https://www.afsp.info/activites/groupe-de-projet/10-groupe-afsp/institutions-action-publique-et-gouvernement/>

Savoirs, disciplines, pouvoirs

Discipliner les esprits ? Les ressorts politiques et professionnels d'un dispositif de « déradicalisation »

Le module du Groupe Savoirs, disciplines, pouvoirs Discipliner les esprits ? Les ressorts politiques et professionnels d'un dispositif de « déradicalisation » s'est tenu sur deux sessions le 2 juillet de 14h à 18h15.

Responsables scientifiques

Jean-Baptiste Devaux (Triangle UMR 5206)

Rachel Vanneville (CNRS-Triangle UMR 5206)

Laurent Willemez (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Laboratoire Printemps)

La séance a été consacrée au livre d'Alex Alber, Joël Cabalion et Valérie Cohen, enseignant·es chercheurs·euse à l'Université François Rabelais de Tours, intitulé Un impossible travail de déradicalisation (Eres, 2020). Les auteurs et autrice y restituent l'enquête menée dans le Centre de prévention et d'insertion à la citoyenneté (CPIC), ouvert en septembre 2016 et fermé en juillet 2017,

destiné à mettre en œuvre la politique de « déradicalisation » engagée par le gouvernement dans le contexte post-attentats de 2015. L'étiologie de la « radicalisation » faisant l'objet de fortes controverses publiques, le CPIC a été conçu sur un mode expérimental, visant à tester des méthodes dont les « bonnes » seraient ensuite répliquées dans les treize autres centres promis à l'ouverture. L'intérêt de ce travail pour notre groupe consiste en ce qu'il permet de saisir, en actes et à travers un travail empirique d'ampleur, les savoirs et techniques auxquels s'adosse une action publique de « déradicalisation », renseignant ainsi sur ses caractéristiques.

Mobilisant les travaux d'A. Abbott, c'est essentiellement par la sociologie des professions que les auteurs et autrice ont « observé » le CPIC. L'absence de définition stabilisée du « problème de la radicalisation » s'est traduite dans une lutte de territoire au sein du Centre entre deux catégories de professionnel·les. Le premier pôle, lié au travail social, avait une vision de son activité comme un travail du care ; le second pôle concevait l'encadrement de la jeunesse sous un angle martial. La manière dont le dispositif du Centre a été mis en

place a conduit à privilégier ce deuxième groupe : une direction valorisant l'éducation « viriliste », un ensemble de pratiques d'inspiration militaire (port d'un uniforme, levée hebdomadaire des couleurs, chant de l'hymne national). Il en est résulté une forme d'encadrement des employé·es du « pôle social », conduisant à des démissions à affaiblir l'approche sociale qu'elles et ils portaient.

L'observation du programme de prise en charge conforte cette mise à l'écart d'une étiologie de la radicalisation par des facteurs sociaux. Outre que c'est sur la base du « volontariat » que le centre devait être peuplé, suggérant une assimilation de la « radicalisation » à une sorte d'addiction, le programme étalé sur 10 mois comportait une prise en charge psychologique, un module de « désengagement cognitivo-comportementaliste », une aide à la réinsertion socio-professionnelle, le tout inscrit dans un fonctionnement quotidien visant à favoriser « l'engagement citoyen » via l'accomplissement de « rites républicains ». Les savoirs et savoir-faire prioritairement mobilisés donnent ainsi à voir une vision individualisante du « problème », associée à la promotion d'un « redressement » par le corps. Ils engagent aussi une représenta-

Savoirs, disciplines, pouvoirs

Discipliner les esprits ? Les ressorts politiques et professionnels d'un dispositif de « déradicalisation »

tion implicite des « radicalisé.es » comme étant en « rupture » avec la République et requérant des actions destinées à « produire de la loyauté ». Se sont opposées à ce sujet deux manières de penser la socialisation à la République, qui sont aussi deux manières de concevoir cette dernière : une manière « militaire » centrée sur une croyance dans la force du « cadre » pour promouvoir l'allégeance au corps national ; une manière centrée sur la croyance en la pensée critique pour produire un attachement aux valeurs. Celle-ci sera, avec les éducateurs et éducatrices qui la portent, disqualifiée. La place de la religion va également faire l'objet de controverses. Elle est en effet un « impensé » du projet initial, qui la renvoyait à une pratique exclusivement privée, signalant là encore l'absence de consensus sur son rôle dans la « radicalisation ». C'est face aux contestations des « bénéficiaires » qu'un aumônier musulman est intégré à l'établissement, faisant ici ressurgir la figure du « directeur de conscience » contre laquelle s'était en partie construit le travail socio-éducatif.

Si le CPIC a surtout été le lieu d'une mise en scène du « volontarisme » politique dans la lutte contre la « radicalisation », il s'inscrit cependant dans

des transformations plus générales du travail social. C'est en effet une déqualification de ce travail que donne à voir le dispositif, accompagnée d'une redéfinition des formes d'encadrement d'une jeunesse davantage pensée comme « dangereuse » que « en danger », déstabilisation du territoire professionnel qui rejoint les constats d'études menées sur d'autres terrains (cf. N. Sallée, *Eduquer sous contrainte : une sociologie de la justice des mineurs*, Ed. EHESS, 2016). En s'intéressant aux manières dont les institutions produisent des valeurs, l'enquête montre ainsi comment se construisent conjointement le diagnostic d'une « crise de la citoyenneté » et les solutions proposées pour y remédier. Les luttes autour de la juridiction relative au travail de « déradicalisation » mettent en jeu la définition de la République et de ses frontières, mais aussi la place et la nature des savoirs relevant des sciences humaines et sociales mobilisés dans l'action publique.

►► Plus d'informations sur le groupe **Savoirs, disciplines, pouvoirs** :

<https://www.afsp.info/activites/groupes-de-projet/10-groupes-afsp/savoirs-disciplines-pouvoirs/>